

# CHIFFRES 2016

## Le mot de la présidente Dominique Bonmati

En 2016, le tribunal qui a jugé un peu plus de 8 200 affaires mais enregistré de l'ordre de 9 500 requêtes nouvelles, soit une augmentation de 7,13 % par rapport à 2015, devra affermir et assurer ses grands équilibres : couverture des entrées par les sorties, maîtrise du stock des affaires en instance pour en contenir le vieillissement et diminuer les délais de jugement, gestion rationnelle des contentieux urgents, notamment celui de la police des étrangers touché par d'importantes réformes législatives de fond et de procédure.

Plus généralement, il devra accompagner les changements substantiels apportés cette année aux relations de la juridiction administrative avec ses justiciables : généralisation et obligation de dématérialisation des échanges de procédure pour les autorités publiques et les avocats, appropriation par les magistrats comme par les justiciables des réformes de procédure renforçant la démarche inquisitoriale dans l'instruction du procès administratif, développement, enfin, des modes amiables de règlement des litiges, particulièrement la médiation, introduite dans le code de justice administrative par la loi de modernisation de la justice dite «J21».

Ce sont là de stimulants défis à relever, que l'engagement résolu des magistrats et agents du greffe de la juridiction comme de ses auxiliaires de justice permet pourtant d'envisager avec optimisme.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>

**9 521**

affaires enregistrées, soit une hausse de 8,1% par rapport à 2015

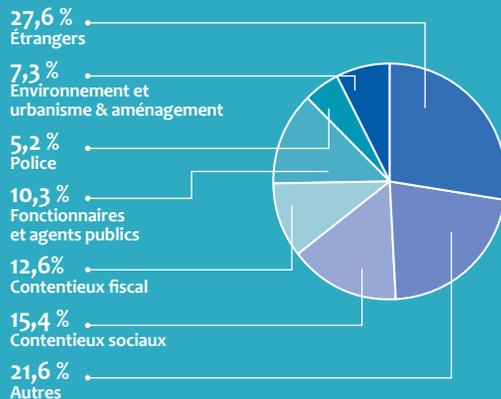
**8 233**

affaires jugées, soit une baisse de 4% par rapport à 2015

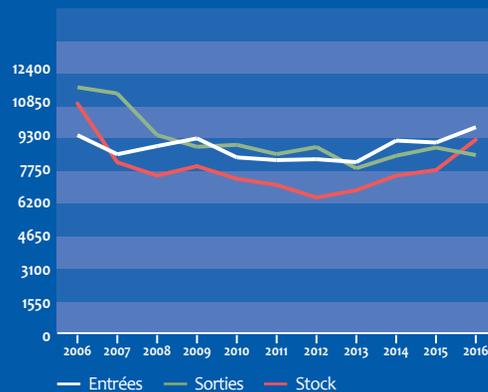
**1a1m1j**

est le délai prévisible moyen de jugement, soit une hausse de 16,4% de 2006 à 2016

### RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



### NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES



\* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.